



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-37672>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-37672**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-27731

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 23130002100012

Ville : Marseille

Code postal : 13481

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la formation des agents de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité et le cas échéant à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) en initial et en recyclage

Code CPV principal - Descripteur principal : 80330000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée services sociaux et autres marchés spécifiques (Article L2123-1 2° du code de la commande publique). Le type de contrat est un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. L'accord cadre n'est pas à tranches. Les variantes sont interdites

Critères d'attribution : Valeur technique : 55% Valeur environnementale : 5% Prix : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 17/04/2026 à 16h00, lire 27/04/2026 à 16h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/04/2026